

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 21 septembre 1951.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à la porte principale du Parlement à trois heures de l'après-midi, le mardi, 9 octobre 1951, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la cinquième session de la vingt et unième Législature du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. F. G. LETSON,

*Secrétaire du Gouverneur général.*

L'honorable

Président du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général du Canada étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Au moment où vous reprenez vos travaux, notre pays a l'honneur de recevoir la visite de Leurs Altesses royales la princesse Élisabeth et le duc

d'Édimbourg. Le plaisir manifeste que cause à la population du Canada la guérison rapide de Sa Majesté le Roi, laquelle a permis de reprendre les préparatifs de cette visite, témoigne hautement de son profond attachement à la Couronne.

Si vous avez été convoqués cette année à une seconde session, c'est surtout afin de vous inviter à étudier une mesure tendant à assurer plus de sécurité aux personnes âgées à la faveur de pensions ne comportant pas l'évaluation des ressources, que toucheront, de plein droit, tous les Canadiens âgés de plus de soixante-dix ans admissibles au chapitre de la résidence, et à créer une caisse constituée de cotisations prélevées à cette fin.

L'inscription de toutes les personnes âgées de soixante-dix ans ou plus a été entreprise avec succès, et les préparatifs administratifs sont déjà en bonne voie afin d'assurer, une fois approuvée la mesure législative nécessaire, le prompt versement de la pension à tous les admissibles à compter de janvier 1952. On estime que, durant la première année de son application, plus de 700,000 personnes seront admissibles.

Cette mesure, visant au bien-être de notre population âgée, a pour objet de compléter le programme de sécurité du vieil âge que mon Gouvernement a annoncé à la session du début de cette année, alors qu'ont été adoptées des mesures législatives prévoyant la participation du pouvoir central à l'aide aux personnes âgées de soixante-cinq à soixante-dix ans.

Mes Ministres continuent à accorder une attention constante à l'effort national en vue d'assurer, en collaboration avec les autres pays soucieux de la paix, la sécurité de notre pays.

Les troupes canadiennes reçoivent un plein appui en Corée, où elles secondent de façon remarquable l'intervention des Nations Unies en vue de faire échec à l'agression.

Les pays de l'Atlantique-Nord ne cessent d'accroître leur force conjuguée, dans leur détermination à maintenir la paix en assurant un préventif efficace à l'agression en Europe. A cette fin une armée intégrée est en voie d'être établie sous le commandement du général Eisenhower.

Lors de la dernière session on a annoncé le projet d'envoyer en Europe des éléments de l'Armée de terre et de l'Aviation qui feront partie de l'armée intégrée. On vous fera part incessamment des dispositions que le Gouvernement entend prendre maintenant pour donner suite à ce projet.

Vous serez invités à approuver la ratification d'un protocole en vue de permettre que soit adressée à la Grèce et à la Turquie une invitation à faire partie de l'Alliance de l'Atlantique-Nord, ainsi qu'à étudier un projet de loi relatif aux troupes canadiennes.

Le Gouvernement partage entièrement l'inquiétude de notre population à l'égard de la hausse du coût de la vie attribuable aux poussées inflationnistes qui se font sentir sur les plans national et international. Mes Ministres prendront toutes les mesures qu'ils estimeront efficaces pour enrayer l'inflation tout en protégeant la liberté de nos institutions. Les mesures anti-inflationnistes déjà en vigueur ont enrayé la montée des prix des biens de consommation et des services sur lesquels s'exerçait leur action.

Le Gouvernement a reçu, de la Commission chargée d'étudier la loi relative aux coalitions, un rapport intérimaire recommandant l'interdiction aux fournisseurs de marchandises d'obliger ou d'induire les distributeurs à revendre ces marchandises à des prix de revente fixes ou minimums.

Vous serez priés de prendre des dispositions découlant du rapport intérimaire de la Commission.

Mon premier ministre a récemment conféré avec le Président des États-Unis sur l'importance vitale, pour la sécurité et l'économie des deux pays, de procéder le plus rapidement possible à l'aménagement du Saint-Laurent, du double point de vue de la canalisation et de la production d'énergie.

Le Président a déclaré qu'il appuierait, comme alternative, les mesures que prendrait le Canada pour aménager seul la voie fluviale si, sa mise en valeur conjointe dans un avenir prochain s'avérait impossible. On a arrêté avec le gouvernement ontarien les conditions de la participation de la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario avec les autorités compétentes des États-Unis, fédérales ou d'État, à l'aménagement hydro-électrique de la partie internationale du Saint-Laurent, et de la répartition des frais entre l'énergie et la navigation. Vous serez priés d'adopter une loi tendant à constituer un organisme approprié du gouvernement fédéral chargé de l'entreprise de canalisation du Saint-Laurent. L'organisme prévu serait autorisé à réaliser soit la partie canadienne d'une entreprise internationale, soit une entreprise entièrement canadienne, dès que des accords internationaux appropriés auront été conclus quant à la partie de l'entreprise qui a trait à la production d'énergie dans les deux pays.

On a constitué la Commission chargée de déterminer si les avantages d'ordre économique et social que vaudrait à la population du Canada l'aménagement envisagé de la Saskatchewan-Sud seraient proportionnés au coût de l'entreprise et cet organisme poursuit actuellement ses travaux.

Le Gouvernement a décidé de procéder à la construction d'une chaussée en vue de faciliter le trafic ferroviaire et routier entre les deux rives du détroit de Canso, suivant la recommandation de la Commission d'ingénieurs; le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a accepté d'acquitter une partie du coût de l'entreprise.

Selon les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports, on présentera des amendements à la Loi des chemins de fer, à la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien et à la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. La modification à la Loi des chemins de fer comprendra la disposition proposée par la Commission en vue de l'entretien, aux frais de la nation, des lignes qui relient l'Est à l'Ouest du Canada par le nord de l'Ontario.

Mes Ministres présenteront un projet de loi concernant la radiodiffusion et la télévision et donnant suite à des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, projet de loi qui comprendra des dispositions au sujet du financement de la Société Radio-Canada.

Vous serez priés d'étudier certains projets de modification à la loi des élections fédérales.

Vous serez saisis de projets de loi intéressant l'Office des produits agricoles, les levés topographiques du Canada et l'Accord financier canado-britannique.

Vous serez saisis d'amendements aux dispositions législatives touchant à la Galerie nationale du Canada, à la Loi des rentes de l'État, à la Loi des travaux publics, à la Loi du service civil, et à la Loi des impressions et de la papeterie publiques.

*Membres de la Chambre des communes,*

Le Gouvernement entend recommander la constitution immédiate du Comité des comptes publics et vous prier de lui déférer le projet de loi intéressant l'administration financière, dont vous serez saisis incessamment.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hugessen présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant la session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est—

Ordonné: Que, en conformité de la Règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les divers comités permanents de la présente session, à savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Gouin, Haig, McDonald, Robertson, Taylor et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.